

MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA MER ET DE
L'ENVIRONNEMENT

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA
CERTIFICATION DES FORÊTS

Libreville, le 26 SEP. 2017

N° 000089 MFME/SG/DGF/DDF/SACF.-
DDF/SACF/MML/Lettre/11 septembre 2017

Le Ministre d'Etat

A

**Monsieur Directeur Général de la
société LYNN TIMBER**

B.P : 3568

- Libreville -

Objet : Approbation du plan d'aménagement de l'UFA LYNN TIMBER.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le plan d'aménagement de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) LYNN TIMBER que vous avez soumis à mon approbation est agréé.

Je vous rappelle que les limites définitives de cette UFA, pour tenir compte du domaine régissant les activités des communautés des villages situés en périphérie ou à l'intérieur de votre future CFAD, seront définies dans le décret vous attribuant ladite concession forestière.

Par ailleurs, pour préserver les intérêts desdites populations, il est indispensable de respecter les dispositions de l'arrêté 105/MFEPN/SG/DGF /DDF/SACF du 06 mai 2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles (CCC), conformément à l'article 251 du Code Forestier.

Aussi, voudrais-je vous féliciter des efforts que vous faites pour gérer durablement les concessions forestières mises à votre disposition par l'Etat gabonais et vous rassurer de l'entière disponibilité de mon Administration à vous accompagner dans cette œuvre d'utilité réciproque.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma parfaite considération.



MOUBELET BOUBEYA